



COMMUNE DE LA GRAVE – LA MEIJE

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL MARDI 11 JUILLET 2017

Séance du : 11 juillet 2017

Date de convocation : 4 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze juillet, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Régis JOUFFREY, Roland JACOB, Bruno GARDENT, Jean-Louis FAURE, Jean-Pierre PIC, Alain FAUST, Philippe SIONNET

Pouvoir de Sylvie MATHON à Jean-Louis FAURE, de Florence GAILLARD à Roland JACOB

Secrétaire de séance : Alain FAUST

SALLE POLYVALENTE – MARCHE DE TRAVAUX CHAUFFAGE

Le Maire expose au conseil municipal qu'une publication a été faite sur la plateforme « achat public » pour les travaux de changement de chaudière de la salle polyvalente.

Une entreprise a présenté une offre.

L'entreprise suivante a été retenue :

- Entreprise CONFORT ENERGIE de BOURG D'OISANS 38, pour un devis d'un montant de 47 183.89 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide de passer un marché avec l'entreprise CONFORT ENERGIE de BOURG D'OISANS 38, pour un devis d'un montant de 47 183.89 € HT.
- autorise le Maire et ses adjoints à signer ce marché ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

EAU DU BAS DU COIN – MARCHE DE TRAVAUX

Le Maire expose au conseil municipal qu'une publication a été faite sur la plateforme « achat public » et sur le Dauphiné libéré, pour les travaux de création d'une conduite d'eau dans le secteur du bas du Coin.

Quatre entreprises ont présenté une offre.

Après la négociation, l'entreprise suivante a été retenue :

- Entreprise ALLAMANNO de l'ARGENTIERE LA BESSEE (Hautes-Alpes), pour un devis d'un montant de 155 185.34 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide de passer un marché avec l'entreprise ALLAMANNO de l'ARGENTIERE LA BESSEE (Hautes-Alpes), pour un devis d'un montant de 155 185.34 € HT.
- autorise le Maire et ses adjoints à signer ce marché ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

EAU DES HIERES – MARCHE DE TRAVAUX

Le Maire expose au conseil municipal qu'une publication a été faite sur la plateforme « achat public » et sur le Dauphiné libéré, pour les travaux de rénovation du réseau d'eau du village des Hières.

Quatre entreprises ont présenté une offre.

Après négociation, l'entreprise suivante a été retenue :

- Entreprise ALLAMANNO de l'ARGENTIERE LA BESSEE (Hautes-Alpes), pour un devis d'un montant de 445 998.89 € HT.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- décide de passer un marché avec l'entreprise ALLAMANNO de l'ARGENTIERE LA BESSEE (Hautes-Alpes), pour un devis d'un montant de 445 998.89 € HT.
- autorise le Maire et ses adjoints à signer ce marché ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Délibération adoptée à l'unanimité

EMPRUNT EAU DES HIERES

M. le maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 100 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 100 000 EUROS
Durée du contrat de prêt : 15 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

montant : 100 000,00 EUR
versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 30/08/2017 avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.63 %
Base de calcul des Intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 250 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Délibération adoptée à l'unanimité

EMPRUNT COURT TERME - EAU DES HIERES ET DU BAS DU COIN

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt relais d'un montant de 98 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré :

- valide la proposition de la Banque Postale qui se traduit ainsi :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Nature : Prêt relais
Montant du contrat de prêt : 98 000 EUROS
Durée du contrat de prêt : 2 ans et 6 mois à compter de la date de versement des fonds
Objet du contrat de prêt : financement de la rénovation du réseau d'eau des Hières et de la création du réseau d'eau du bas du Coin dans l'attente de l'encaissement du FCTVA

versement des fonds : trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 30 août 2017

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0.450 % l'an

Base de calcul des Intérêts : 30/360

Echéances d'amortissement et d'intérêts : paiement trimestriel des intérêts. Remboursement du capital in fine

Garantie : néant

Remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

Commission d'engagement : 350 EUR payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

- autorise le maire ou un de ses adjoints à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ce prêt relais est demandé dans l'attente de l'encaissement du Fonds de Compensation de la TVA perçu par la commune l'année suivant celle du paiement des travaux.

VENTE DE PARCELLES A LA CCB

Le maire informe le conseil municipal que par délibération n° 2016-027 du 7 juillet 2016, le conseil municipal a donné son accord pour vendre les parcelles E 1781 et 1783 à la Communauté de Communes du Briançonnais pour la construction du nouveau centre de secours. Le prix de vente n'a pas été porté dans cette délibération aussi compte tenu de l'intérêt pour la commune de disposer sur son territoire d'un nouveau centre de secours plus fonctionnel, il propose que la vente soit réalisée à l'euro symbolique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- donne son accord pour vendre les parcelles E 1781 et 1783 à la Communauté de Communes du Briançonnais pour la construction du nouveau centre de secours
- la cession des parcelles E 1781 et 1783 sera réalisée à l'euro symbolique

Délibération adoptée à l'unanimité

FAURE Jean-Louis

FAUST Alain

JACOB Roland

JACQUIER Alain
Absent

GAILLARD Florence
Pouvoir à JACOB Roland

GARDENT Bruno

JOUFFREY Régis

MATHON Sylvie
Pouvoir à FAURE Jean-Louis

PIC Jean-Pierre

SIONNET Philippe

SEVREZ Jean-Pierre